

# CONFERENCE DES DIRECTEURS-TRICES D'ÉCOLE DOCTORALE DELIVRANT LE DOCTORAT EN DROIT

---

*Paris, le 29/06/2018*

La Conférence des Directrices et Directeurs d'Écoles doctorales délivrant le doctorat en droit s'alarme de l'existence de sites internet proposant des prestations payantes et souvent très onéreuses censées accompagner la recherche de directeurs de thèse, la rédaction ou la soutenance des thèses, toutes activités qui sont évidemment assurées par les Écoles doctorales accréditées par le Ministère de l'Enseignement supérieur dans le cadre de leur mission de service public.

La Conférence exprime ainsi sa profonde désapprobation à l'égard de prestations purement commerciales susceptibles de porter atteinte au lien de confiance qui unit un(e) doctorant(e) et son encadrant(e) et aux libertés universitaires.

Contact :

Président

Pr. David Deroussin

Dir. de l'ED 492

david.deroussin@univ-lyon3.fr